



Jaquier Armand, Rey Alizée

Migrantes et migrants, que ferait l'économie du canton sans leurs contributions ?

Cosignataires : 0

Réception au SGC : 28.02.23

Transmission au CE : *01.03.23

Dépôt

Lorsque l'on parle de la migration, le plus souvent, il est fait état des difficultés rencontrées et des possibles charges pour les collectivités.

Beaucoup semblent s'inquiéter des effets négatifs que la population ne disposant pas d'un passeport suisse (afin de faciliter la lecture nous utiliserons par la suite les mots migrantes et migrants) engendrerait, notamment sur le système de santé et les assurances sociales. Ces questions peuvent laisser croire que cette population serait entièrement à la charge de la population possédant un passeport suisse. Il est rarement évoqué l'apport, souvent indispensable, des migrantes et migrants sur la production de biens, la réalisation d'infrastructures, le volume de consommation, le financement des assurances sociales, etc..

Afin d'avoir une vue la plus objective possible et de tenir compte du maximum d'aspects, il est demandé au Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes ainsi que de récolter les données utiles.

Monde du travail et économie :

1. Quelle est la part du PIB générée par le travail et la consommation des migrantes et migrants ?
2. Quelle part des commandes ne pourrait pas être honorée dans le cas où les migrantes et migrants ne seraient pas présents ?
3. Combien de patients ne pourraient pas être soignés dans nos hôpitaux dans le cas où les migrantes et migrants ne seraient pas présents ?
4. Combien de résidents et résidentes ne pourraient pas être admis ou hébergés dans nos EMS dans le cas où les migrantes et migrants ne seraient pas présents ?
5. Quels sont le nombre et la proportion de travailleuses migrantes et de travailleurs migrants actifs dans le canton ?
6. Quels sont le nombre et la proportion d'entreprises détenues totalement ou partiellement par des migrantes et des migrants ?
7. Quels sont le nombre et la proportion de travailleuses migrantes et de travailleurs migrants :
 - a. dans le secteur de l'agriculture (Noga, 011 à 016)
 - b. dans le secteur de l'industrie alimentaire (Noga, 10 et 11)
 - c. dans divers secteurs industriels (Noga, 17 à 30)
 - d. dans le secteur du travail du bois, fabrication de meubles, montage de charpentes et travaux de menuiserie, (Noga, 16, 32, 439101 et 4332)
 - e. dans le secteur de la construction bâtiment, du génie civil, les travaux de construction spécialisée (Noga, 41, 42 et 43 sans les chiffres Noga 439101 et 4332)

*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (2 mois).

- f. dans le commerce de détail (Noga, 47)
- g. dans l'hébergement et la restauration (Noga, 55 et 56)
- h. dans les activités hospitalières (Noga, 861)
- i. dans les activités des médecins et des dentistes (Noga, 862)
- j. dans les autres activités pour la santé humaine (Noga, 869)
- k. dans l'hébergement médicalisé (Noga, 871)
- l. dans l'hébergement social pour personnes âgées ou handicapées physiques (Noga, 873)

Formation professionnelle :

8. Quelle est la part des migrantes et migrants y compris les deuxièmes générations naturalisées :
- a. qui terminent leur formation initiale (CFC, AFP) de manière globale
 - b. qui terminent leur formation initiale dans les branches dites manuelles
 - c. qui terminent leur formation initiale dans les branches dites commerciales

Assurances sociales :

9. Quelle est la part salariée des cotisations aux assurances sociales notamment l'AVS et l'AI qui est versée par les migrantes et migrants ?

Situation économique des personnes :

10. Quelle est la part des migrantes et migrants dont le salaire mensuel, y compris 13^e pour un équivalent plein temps, dans les tranches définies ci-dessous :
- Moins de CHF 3000
 - Entre CHF 3001 et 4000
 - Entre CHF 4001 et 5000
 - Entre CHF 5001 et 7000
 - Entre CHF 7001 et 8000
 - Entre CHF 8001 et 10000
 - Entre CHF 10001 et 12000
 - Entre CHF 12001 et 15000
 - Plus de CHF 15001

—

Signature (s)



